

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025-048

OBJET : Étude de sol pour la mesure piézométrique de la nappe souterraine sur la parcelle de la future piscine communautaire.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.7, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant la nécessité d'effectuer une étude de sol pour la mesure piézométrique de la nappe souterraine sur la parcelle de la future piscine communautaire,

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société HYDROGEOTECHNIQUE, dont le siège est situé sise 4 rue du Noyer à la Malice - ZAC de la butte aux Bergers, pour un montant de 1 690,00 € HT soit 2 028,00 € TTC.

ARTICLE 2 Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société HYDROGEOTECHNIQUE

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture

le: 28 MAI 2025

de l'affichage le: 28 MAI 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Par délégation : Mme Véronique LUDMANN

Vice-Présidente de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Fait à Senlis,

le,

Signé électroniquement par
Véronique LUDMANN
Vice Présidente en charge des équipements communautaires



Le 27 mai 2025